

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1469

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Saint-Fons - Saint-Priest - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin

Objet : Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1469**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Saint-Fons - Saint-Priest - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin

Objet : Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon mène, depuis plusieurs mois, une démarche d'urbanisme transitoire en mettant à disposition des espaces vacants (bâties et espaces publics) pour répondre à des besoins variés d'habitants, usagers, entreprises, équipements, etc., faisant écho aux politiques publiques portées par la collectivité (culture, économie, hébergement, végétalisation, agriculture, etc.). Cette démarche répond également à un enjeu d'allongement des projets d'urbanisme et de fabrique de la ville, laissant davantage de place à l'expérimentation, aux tests des usages, et à la participation des habitants. La Métropole développe cette démarche sur son patrimoine propre mais également en accompagnant des propriétaires privés ou parapublics (SNCF, bailleurs sociaux, promoteurs, etc.).

Dans la mesure du possible, la Métropole souhaite développer des projets favorisant la mixité des usages et des acteurs, alliant hébergement, culture, économie, espaces verts.

II - Sites ouverts et en projet

À ce jour, une douzaine de sites métropolitains sont ouverts, que ce soient des sites à vocation d'hébergement, économique ou culturelle :

- hébergement à Villeurbanne, Lyon et Bron (les Amazones, la Station, la Base, la Sentinelle),

- économique/emploi : notamment création d'entreprises, économie circulaire, maraîchage à Villeurbanne (182 rue de la Poudrette, 189 rue Léon Blum, rue du Marais), Saint-Priest (25 rue Aristide Briand) ex-Solyem, Vaulx-en-Velin (allée du Textile),

- manifestations culturelles comme le site Fagor Brandt ou la Halle Debourg à Lyon 7ème.

Des espaces publics font également l'objet d'aménagements temporaires : zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier à Saint-Fons, place Grandclément à Villeurbanne, ZAC Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, etc.

D'autres sites propriétés de la Métropole, de bailleurs, d'aménageurs ou de promoteurs, sont en projet et devraient ouvrir courant 2022. Pour la Métropole, il s'agit notamment d'un site d'hébergement à Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Maison des 4 vents), du site 22 rue Decomberousse (ex-Bobst) à Villeurbanne qui accueillera des activités économiques dès mars 2022, un tiers lieu à Sathonay-Camp, une pépinière d'entreprises qui pourra s'agrandir à Rillieux-la-Pape, des espaces verts ouverts aux habitants à Lyon 9ème dans l'îlot Saint-Simon, de l'agriculture urbaine à Mermoz sud à Lyon 8ème, ou encore des aménagements qui prendront la place de l'UC1 démolie à Bron Parilly.

La Métropole mobilise les services mais également une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mener les études nécessaires : programmation, faisabilité réglementaire, gestion temporaire, etc.

Des autorisations de programme existantes pour un montant total de 3 525 000 € TTC ont permis de réaliser des études et travaux pour l'ensemble des sites actifs et vont permettre l'ouverture au 1^{er} semestre 2022 de nouveaux sites : tiers-lieu sur des espaces extérieurs à Sathonay-Camp, ouverture du bâtiment N (bureaux et ateliers) au 22 rue Decomberousse à Villeurbanne pour des entreprises à but d'emploi dont le Cluster Mad.

Afin d'anticiper l'ouverture du reste du site du 22 rue Decomberousse à Villeurbanne (dont des grandes halles industrielles, les espaces extérieurs, un espace commun à tous les occupants) et d'intervenir sur de nouveaux fonciers, il est proposé de compléter le budget par une nouvelle autorisation de programme de 1 100 000 € TTC afin d'engager de nouveaux travaux.

III - Individualisation d'autorisation de programme

Il est proposé l'individualisation d'autorisation de programme complémentaire en urbanisme transitoire d'un montant de 1 100 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le déploiement de la démarche d'urbanisme transitoire sur le territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal repartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2022,
- 600 000 € en 2023,

sur l'opération n° 0P06O7677.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 625 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 23 pour un montant total de 1 100 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-277732-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
